



## **Salaires 2018 : Le compte n'y est pas !**

**J**eudi 23 novembre, s'est tenue la négociation salariale annuelle au sein de l'UFIP. Après deux années successives de propositions indécentes, la chambre patronale a pris conscience qu'elle devait, pour renouer un dialogue social constructif, faire preuve d'un certain respect envers les Organisations Syndicales et donc, des salariés de la Branche.

Cette négociation s'est donc inscrite aux travers d'échanges que nous qualifierons de « cordiaux ». En préambule de cette réunion, nous avons rappelé l'engagement non tenu de l'UFIP d'ouvrir une négociation sur le malus impactant les salariés suite à la fusion AGIRC-ARRCO. Ce point aurait du être évoqué lors de la négociation pénibilité ouverte en...2016 mais resté sans suite. S'en est suivi un tour de table où nous avons rappelé nos revendications :

-  Relèvement de la grille salariale et des réels de 2,2%
-  Un plancher Prime de Quart sur le coefficient 340
-  Un déplafonnement de la prime d'ancienneté
-  Porter au Minimum à 6 mois l'Indemnité de Départ à la Retraite (IDR)
-  Maintien des prérogatives liées aux CHSCT.
-  Portabilité de l'ancienneté et de l'anticipation de fin de carrière des postés

### **Au final et après six heures de discussions, la délégation patronale nous a proposé :**

- +1% sur les salaires mini (en deçà de l'inflation qui est de 1,1% sur une année glissante (octobre 2016/ octobre 2017) et recommandation de 0,5% sur les réels
- Une prime de quart sur le coefficient 270
- Un revenu minimum annuel à 20600 €
- Une clause filet pour la catégorie cadre. Idem pour la cadrage interne et l'égalité Hommes/Femmes
- Concernant la revalorisation de l'IDR et le déplafonnement de l'ancienneté, l'UFIP a répondu par la négative.
- Quant aux accords santé/sécurité, une réponse évasive nous a été faite concernant leur maintien.



Force est de constater que, malgré des profits colossaux qui ne cessent de croître d'année en année, nous devons une fois de plus nous contenter d'une obole, bien loin de nos légitimes revendications.

De plus, l'UFIP n'a pas souhaité prendre d'engagement visant à sauvegarder certains de nos acquis conventionnels (prime d'ancienneté, prime de quart, anticipation de fin de carrière pour les postés) au regard des ordonnances Macron dont les décrets devraient tomber prochainement et qui permettront aux entreprises de déroger à la convention collective par des accords d'entreprises moins favorables.

De ce fait, au vu des propositions salariales et le non-engagement de l'UFIP de préserver notre convention collective, il nous a paru peu opportun de valider cet accord. En conclusion, après des années de disette pour les salariés, l'industrie pétrolière continue sa marche en avant où seuls les profits des actionnaires priment.

*ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIEFORCE OUVRIÈRE*

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE -  
PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - 📠: 01 45 80 08 03

*Email : [fedechimie\\_cgtfo@wanadoo.fr](mailto:fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr) - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>*